

# Aléa faible mouvements de terrain



Le risque peut être aggravé en cas d'aménagements mal maîtrisés

Il est conseillé de suivre les règles énoncées en zone d'aléa moyen mouvements de terrain



## Mon projet d'habitation se situe en aléa faible mouvements de terrain

- Si j'ai connaissance d'évènements passés ou de risques d'instabilité, je fais intervenir un bureau d'études géotechnique
- En cas de terrassement, je suis les règles de bases ou je fais appel à un bureau d'études géotechnique en cas de dérogation à ces règles
- J'assure une bonne gestion des eaux pluviales

# Règles de base à respecter afin de limiter les risques d'instabilités au long terme

- Inclinaison des talus à adapter en fonction des matériaux
- Végétalisation des talus pour limiter l'érosion
- Remblais d'épaisseur limitée à 2 m et sur des pentes inférieures à 25°
- Implantation des constructions par rapport à la tête et au pied de talus avec une distance de sécurité (une fois la hauteur de talus)

